

donnera un chiffre qui ne sera pas éloigné de cent mille âmes, et que, avant trente ans peut-être, notre population sera doublée...

La récente nomination d'une commission chargée d'étudier un projet d'emprunt pour des grands travaux d'utilité publique, nous prouve qu'à l'Hotel-de-Ville on désire faire quelque chose; mais, malgré leur bonne volonté, les hommes distingués qui, à gauche comme à droite, voudraient attacher leur nom à l'œuvre reconnue nécessaire, seront entravés à chaque pas si, dans la discussion de intérêts communaux, ils ne mettent enfin à l'écart leurs dissentiments politiques, dissentiments qui fatiguent le public, plus indifférent qu'on ne pense en cette matière.

A-t-on remarqué que, tandis que depuis 1870, d'autres grandes villes voient constamment et résolument dans le sens républicain, Roubaix se montrait tour à tour impérialiste, royaliste, républicain ou purement et simplement conservateur? Le relevé de nos scrutins est même fort curieux et fort instructif pour l'étude du suffrage universel. On voudra bien considérer en revanche que notre population si « ondoyante », si sceptique, si l'on veut, en politique, a toujours protesté avec beaucoup d'énergie quand on a froissé sa foi religieuse? Qu'on se rappelle, par exemple, la question des Frères, celle du règlement du cimetière et d'autres encore. Un enseignement doit ressortir de ce double fait: c'est qu'il faut, dans nos affaires communales, respecter toujours le sentiment religieux et se désintéresser le plus possible de la politique. Peut-être, en s'inspirant de cette pensée, les hommes les plus influents du conseil arriveraient-ils à une trêve, très précieuse pour le bien public et le progrès de Roubaix municipal. Cette trêve ne paraît pas impossible malgré les apparences contraires, si l'on veut bien considérer que les questions les plus irritantes sont résolues — au moins momentanément, et qu'en somme, l'immense majorité du conseil est animée d'un dévouement très sincère aux intérêts roubaixiens.

On éviterait ainsi les scènes regrettables qui ont marqué la séance dans laquelle on a discuté le projet de la seconde conduite d'eau, projet auquel nous revenons après cette trop longue digression.

La commission mixte s'est entendue sur le choix des arbitres chargés de donner un avis sur le contrat passé entre les deux villes et les conseils municipaux ont déclaré vouloir se soumettre sans appel à la décision qui sera rendue. Les intérêts de Roubaix sont donc maintenant préservés, et il n'y a plus aucun motif pour retarder l'exécution de la deuxième conduite.

Depuis longtemps déjà, on refuse des concessions nouvelles et on retarde la création d'usines dont les capitaux sont prêts; bientôt, il va falloir limiter la consommation des établissements les plus importants, qui sont ainsi sous le coup d'un chômage forcé de plusieurs heures par jour. Et cette mesure serait peu de chose auprès de l'éventualité autrement terrible d'un accident qui viendrait compromettre, pour un temps plus ou moins long, le fonctionnement des machines de Bousbecques. Ces machines marchent jour et nuit, et leur état, nous l'avons dit, est inquiétant; des fissures remarquées aux pistons nécessiteront des réparations, peut-être plus tôt qu'on ne le suppose généralement.

Gagner du temps, voilà donc ce qui doit nous préoccuper par dessus tout; chaque jour de retard est une chance de plus pour le désastre qui menace l'industrie, et c'est pénétrée de cette pensée que l'Administration avait proposé au Conseil d'accepter les offres de la compagnie de Marquise: celle-ci s'engage à exécuter cet immense travail en quatre mois, avantage qu'aucun entrepreneur ne pourrait nous assurer. La commission mixte des eaux, composée en grande partie d'hommes très compétents, a examiné, avec la plus stricte attention, les clauses du marché à conclure et elle les déclare très-favorables aux deux villes. Marquise offre de livrer les tuyaux à vingt francs, rendus au pied

Il repoussa doucement le présent du Roi, et avec un pieux respect, il porta à ses lèvres la livrée des fils de saint Bruno.

— Que faites-vous? lui demanda Philippe IV.

— Je fais mes adieux à ce monde, Sire.

— Vous, mon peintre, mon protégé, mon ami!

— Je n'aurai plus d'ami que Dieu, Sire.

— Ah! vous ne m'avez pas pardonné s'écria Philippe.

— Ce ne serait pas d'un chrétien, à plus forte raison d'un religieux... Pardonnez-moi, Sire, de refuser des faveurs dont je comprends tout le prix. Ma reconnaissance pour vous ne finira qu'avec ma vie; du fond du cloître où je vais vivre, je ne cesserai de demander au ciel la prospérité de l'Espagne et le bonheur de mon Souverain.

— Mais si vous regrettiez un jour, Alonso...

(A suivre).

d'œuvre, avec toutes les garanties de bonne exécution et de solidité. Ceux de nos lecteurs qui connaissent le cours des fontes seront frappés d'un prix aussi exceptionnel de bon marché, mais que justifie jusqu'à un certain point la situation de l'industrie métallurgique. Enfin, le paiement s'effectuera en vingt annuités: c'est-à-dire qu'il n'en résultera aucune charge pour les contribuables, le bénéfice à réaliser sur la vente de l'eau devant couvrir et au-delà la dépense.

Mais, est-on venu dire, pourquoi ne fait-on pas une adjudication? C'est M. Derognacourt qui a soulevé devant le conseil cette objection dont la valeur serait incontestable en d'autres circonstances, mais qui s'affaiblit devant les nécessités de la situation. Une adjudication et un emprunt, — ceci n'irait pas sans cela, — entraîneraient un retard considérable à cause des interminables formalités administratives qui les entourent; peut-être ne pourrait-on commencer les travaux avant un an et même plus. On n'obtiendrait pas de résultats plus avantageux comme prix: les avis sont unanimes sur ce point. Dès lors, à quoi bon une adjudication? et que peut-on en attendre?

Périssent les colonies plutôt qu'un principe! s'écriait un révolutionnaire célèbre. Cette politique odieuse n'a certes rien à voir ici. Dans trois mois, dans huit jours, demain peut-être, un accident survient à Bousbecques peut faire fermer nos ateliers. Ce n'est pas quand il s'agit de sauver du chômage des milliers et des milliers d'ouvriers que l'on doit hésiter à accepter une combinaison qui sauvegarde si heureusement les intérêts roubaixiens, quant au temps et quant à l'argent.

Qu'importe que le système de l'adjudication soit excellent en principe, si, en fait, il offre d'immenses inconvénients et qu'il puisse compromettre la fortune publique?

Le Conseil municipal de Tourcoing a accepté à l'unanimité les propositions de la compagnie des hauts fourneaux de Marquise et nos voisins ont la réputation bien légitimement acquise de ne pas mener légèrement leurs affaires. La majorité de notre assemblée communale a décidé, au contraire, qu'elle attendrait l'avis des experts sur le contrat. Si tel est bien, comme nous en sommes persuadés, le seul motif qui ait dicté ce vote, nous aimons à penser qu'il ne tardera pas à disparaître devant un autre plus réfléchi. La décision des arbitres sera sans appel; quelle qu'elle soit, il nous faudra bien commencer la seconde conduite. Dès lors à quoi bon perdre un temps si précieux et toute dissidence ne doit-elle pas s'effacer devant l'intérêt public, cette loi suprême des bons citoyens. ALFRED REBOUX.

Le Gaulois a publié ces jours-ci une correspondance de Lille donnant des détails fort intéressants sur l'organisation de l'université libre. M. l'abbé Delahaye, le savant archiviste départemental, que le correspondant du Gaulois désignait comme vice-recteur, écrit aux journaux de Lille pour démentir cette nomination « dont il n'a jamais été question ». M. le docteur Vannieu et Houzé de l'Aulnoit, que l'on faisait figurer parmi les professeurs déclarent qu'ils n'ont été l'objet d'aucune ouverture relativement à l'enseignement médical de la future université. Enfin M. Daniel de Folleville, avocat, professeur de code civil à Paris, ancien professeur à la faculté de Douai, dont la feuille parisienne avait aussi parlé écrit qu'elle s'est induit, en erreur. « Aucune proposition de ce genre ne m'a été, à l'heure actuelle, adressée, dit M. de Folleville, et je n'ai point eu, par conséquent, à prendre parti sur ce point ».

On nous annonce, du reste, que la Semaine religieuse, dans un supplément qui paraîtra demain ou après-demain, donnera la liste exacte des professeurs.

Un journal de Lille reçoit communication de la note suivante:

« Le directeur de l'Enregistrement à Lille a reçu par la poste un billet de mille francs avec une note portant ces mots: « Pour droits non payés. »

« La somme reçue a été versée immédiatement à la caisse de M. le Trésorier général du Nord. »

M. Thiers est arrivé hier à Anzin, où il vient présider le conseil d'administration des mines. Il retourne à Paris demain.

Nous croyons savoir, dit la Vraie France, que M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce qui devait arriver à Lille hier soir a dû se rendre directement à Paris.

M. Caudebert, vient d'être nommé colonel du 4^e régiment de l'armée territoriale (cantons de Clary et du Gateau).

Les époux Honoré, de Lille, appellent du jugement prononcé contre eux samedi dernier.

L'avant-dernière nuit à 10 heures 20, le feu était signalé rue de Roubaix, à Lille.

Lorsquels pompiers sont arrivés sur les lieux du sinistre, la maison appartenant à MM. Beurey et Cie, fabricants d'huile sise en cette rue, n° 41, était tout entière la proie des flammes, et malgré la vigueur et l'intelligence avec lesquelles l'incendie était attaqué, il était impossible de songer à pénétrer dans la maison pour sauver les marchandises et les meubles qu'elle pouvait contenir. Fort heureusement elle était inhabitée, et en dehors des pertes matérielles dont nous

ignorons encore le chiffre même approximatif, aucun accident n'est à déplorer.

On parle seulement d'un cheval qui seul restait dans l'écurie située dans une arrière-maison, qu'il a été impossible de faire sortir. Cette annexe à la maison principale a été préservée de l'incendie.

Par la maison portant le n° 39 qui est inhabitée aussi, — ce qui a forcé les pompiers de s'y introduire à l'aide d'une échelle et en brisant une croisée — ces braves et courageux citoyens ont attaqué la toiture de la maison incendiée à grands coups de hache afin de circonscire le feu dans son foyer primitif.

Les habitants de la maison du n° 43, ont dû, devant l'imminence du danger, mettre à l'abri leurs personnes et leurs meubles.

Mais, nous l'avons dit, grâce à l'énergie et au sang-froid des pompiers et des soldats qui se sont portés immédiatement sur les lieux du sinistre, les immeubles adjacents ont pu être entièrement préservés du feu, et à minuit et quart tout danger avait disparu.

Les plauchers et la toiture s'étaient écroulés; et il ne reste plus de la maison que la façade en pierre que les flammes venaient encore lécher de leurs langues rouges.

Nous avons remarqué sur les lieux M. le maire de Lille, ainsi que M. le secrétaire général de la préfecture, ce dernier en uniforme et l'écharpe à la ceinture, encourageaient les travailleurs de leur présence.

Se trouvaient également présents M. le colonel commandant de la place, plusieurs officiers supérieurs à la tête de leurs troupes, le commandant des sapeurs-pompiers; le commissaire central, le commissaire du quartier, etc.

On ignore comment le feu a pu se déclarer. (Vraie France).

Le 23 octobre, à cinq heures du soir, un habitant de Lomme, nommé Henri Vanquève, père de quatre enfants, et chauffeur chez M. Graux, teinturier, a été victime d'un triste accident.

Ayant à fermer, au-dessus d'un bac en ébullition, un robinet de vapeur, au lieu de se servir du crochet ad hoc, il monta sur un mur qui sépare le bac cité plus haut d'avec un autre bac; mais en allongeant le bras vers le robinet il perdit l'équilibre et tomba dans l'eau bouillante, d'où il fut retiré dans le plus pitoyable état.

La gendarmerie d'Armentière a conduit au parquet de Lille un escroc natif de Wormhout, Aimé D..., qui, se donnant faussement la qualité d'employé des droits réunis, s'est fait remettre, à titre de prêts, des sommes assez considérables. Il a été arrêté par le garde-champêtre de Frelinghien.

L'Echo rapporte qu'un accident qui aurait pu avoir les plus graves conséquences s'est produit à Lille, pendant la nuit de samedi à dimanche, dans la maison de la rue Carnot, occupée par Mme veuve G... Il était deux heures du matin et Mme G... était couchée, de même que sa fille, dans une pièce du second étage, quand le toit de la maison s'écroula. Les débris projetés sur le sol du grenier, qui n'était pas muni de plancher, traversèrent le plafond, au-dessus du lit de Mme G... et la recouvrirent presque entièrement.

Par bonheur, les rideaux du lit amortirent en très-grande partie le choc des matériaux. Mme G... avec l'aide de sa fille, se dégagna sans peine des débris qui recouvraient son lit.

Les toits des maisons voisines sont assez fortement ébranlés. M. le maire de Lille, avec les principaux employés de la voirie, a procédé, nous dit-on, dans la journée de dimanche, à un examen attentif de ces constructions.

L'audience du tribunal correctionnel était émaillée lundi matin de toutes les sommités demi-mondaines de Lille. Ils agissaient d'une personne fort connue dans une certaine sphère, la nommée Elisabeth Perrin, qui, à la suite d'un démêlé avec la police sur une question scabreuse, a reçu les agents le revolver au poing et n'a été désarmée qu'à grand'peine. Elisabeth Perrin est condamnée à six mois de prison.

Etat-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 23 octobre. — Eugénie Staelins, rue de l'Épée, 112. — Adolphe Lanneaux, Grande-Rue. — Maria Herbaud, rue de l'Abattoir, 5. — Henri Legend, Grande-Rue. — Emile Bouteville, rue de Mouveaux, 100.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 23 octobre. — Joseph Renard, 9 mois, rue du Fort. — Henri Colbrant, 9 ans, rue des Longues-Haies. — Louis Laës, 32 ans, journalier, dans le Canal. — Gustave Roussel, 1 an, au Fort Mulliez. — Maria Dervaux, 9 mois, au Ruchon.

MARIAGES du 23 octobre. — Jean Peire, 34 ans, mécanicien, et Lucie Goemine, 30 ans, journalière. — Lévin Saive, 27 ans, domestique, et Joséphine Dorvillers, 23 ans, cuisinière. — J.-B. Devulf, 34 ans, domestique, et Laure Brisson, 28 ans, demoiselle de magasin. — Alphonse Deshonnettes, 34 ans, monteur de chaînes, et Sophie Delplanque, 31 ans, couturière. — Adolphe Florin, 28 ans, employé de commerce, et Eugénie Allard, 20 ans, sans profession.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille CARRE-DELESCLOSE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame CATHERINE DELESCLOSE, décédée à Roubaix, le 23 octobre 1875, à l'âge de 66 ans et 11 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux convois et services solennels qui auront lieu le mercredi 27 à 10 heures, en l'église Notre-Dame. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Grand-Chemin, 86.

Les amis et connaissances de la famille ROUSSEL-DAZIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de CLÉMENT-ALEXIS-JOSEPH DAZIN, veuve de Monsieur GABRIEL-JEAN-BAPTISTE-JOSEPH ROUSSEL, décédée à Roubaix, le 24 octobre 1875, dans sa 83^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux convois et services solennels qui auront lieu le mercredi 27 courant, à 10 heures, en l'église St-Martin. — Les laudes seront chantées le même jour à 9 heures 3/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Georges, 9775.

Les amis et connaissances de la famille MONCHAIN-SEGARD, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur ETIENNE MONCHAIN, décédé à Roubaix, le 26 octobre 1875, à l'âge de 56 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux convois et services solennels qui auront lieu le jeudi 28 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin. — Les Vigiles seront chantées le mercredi 27, à 9 heures, à l'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 187.

Les amis et connaissances de la famille BLERVAQUE-CARY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur PIERRE-JOSEPH BLERVAQUE, décédé à Roubaix, le 26 octobre 1875, dans sa 64^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux convois et services solennels qui auront lieu le jeudi 28 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Potellerie, 15.

Un obit solennel du mois sera célébré le Mercredi 27 octobre 1875, à 9 heures, en l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, pour le repos de l'âme de Monsieur JOSEPH SCHMIDT, époux de Dame VANETEGHEM, décédé à Roubaix, le 28 septembre 1875, dans sa 63^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, le mercredi 27 octobre 1875, à neuf heures et demie, pour le repos des âmes de Dame HORTENSE BETTREMIEUX, décédée à Roubaix, le 14 juillet 1871, à l'âge de 34 ans et 2 mois, et de Mademoiselle MARIE BETTREMIEUX, décédée à Roubaix, le 6 octobre 1866, à l'âge de vingt-deux ans et six mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Impression à l'Épée, Roubaix. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

PRIX DU PAIN	
POUR SERVIR DE RÈGLE AUX BOULANGERS	
MONNAIE	DÉCIMAL
C.	DM.
Pain de ménage.	
Composé de deux tiers de blé blanché et un tiers de blé roux ou macaqué.	
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à	30 00
Pain de deuxième qualité.	
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à	33 00
Pain blanc.	
Composé comme le précédent avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur.	
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à	36 00
Pain de fleur dit pain français.	
Composé de fleur de première qualité.	
Le pain de 125 grammes est taxé à	4 875
Les deux pains, à	9 75
Les quatre pains, à	19 50
Les huit pains, à	39 00
Fait à l'Hôtel de la Mairie de Roubaix le 25 Octobre 1875.	
Le Maire de Roubaix, C. DESCAT.	

Les articles qui suivent, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal.

CORRESPONDANCE

BUREAU GÉNÉRAL DES LAINES PEIGNÉES ET FILÉES

Monsieur le Rédacteur,

Lorsqu'une entreprise répond à un besoin évident, incontestable, l'opinion publique l'accueille, dès son début, avec empressement et lui fraie, pour ainsi dire, la voie du succès.

Il n'en est pas de même des projets dont l'utilité est sujette à controverse. On les discute, on se demande si, une fois mis à exécution, ils rendront réellement des services; bref, on les soumet au creuset du plus minutieux examen et, somme toute, cette « *vox populi* » si juste parfois dans ses arrêts, finit par formuler un jugement qui, la plupart du temps, équivaut à une condamnation.

Ces observations nous sont suggérées par la circulaire de M. H. Mathon, publiée dans ce journal le 24 courant, dans laquelle il s'agit de la création à Roubaix d'un « bureau général des laines peignées et filées ».

Prenez exemple sur les villes où des courtiers groupent des types des existences en laines brutes. M. H. Mathon, se substituant à nos courtiers jurés, a qui — soit dit en passant — incomberait plutôt une semblable besogne, veut réunir dans un local des échantillons de toutes les parties de peignés et filés disponibles sur place.

M. Mathon ajoute « et du dehors » et c'est fort heureux pour lui, car c'est de ce côté-là que sa combinaison aurait quelques chances de succès, si tant est qu'il reste encore des négociants étrangers qui n'aient pas chez nous des succursales ou des représentants zélés chargés de tenir leurs clients au courant des besoins et des existences de leurs maisons.

En ce qui concerne les affaires de notre place, la conclusion que M. Mathon tire de ce qui se fait ailleurs, est précisément une raison pour ne pas le faire chez nous.

On comprend, en effet, que dans des centres d'importation tels que Marseille, le Havre, Bordeaux et Anvers, les acheteurs, presque étrangers en totalité à ces villes, aient besoin d'être renseignés sur les existences.

Mais à Roubaix et Tourcoing, où ven-

deurs et acheteurs, négociants, courtiers et représentants sont en rapports journaliers, qu'est-il besoin de les renseigner sur ce qu'ils connaissent eux-mêmes?

Est-ce que, lorsqu'un acheteur de la place ou du dehors a besoin d'un genre de laine quelconque; il ne sait pas où le trouver?

Est-ce que lorsqu'une partie arrive du peignage ou y est seulement commencée, le producteur ne s'empresse pas de la proposer à ses clients, qui la lui achètent ou qui en prennent note en vue de besoins ultérieurs?

A quel propos l'acheteur irait-il alors bénévolement offrir 35 centimes par 100 francs pour une marchandise qu'il lui est loisible de se procurer exempté de toute commission?

Mais, tout le monde n'achète pas directement, nous observera-t-on, et c'est dans ce cas que la combinaison de M. Mathon offrira des avantages, puisque là où l'intermédiaire perçoit un pour cent, lui, il ne prend qu'un tiers de commission.

A ceci, nous répondons que l'acheteur, avant de traiter une affaire, aime à avoir certains renseignements qui lui seront refusés chez M. Mathon, et qu'il lui répugnera bien certainement de se soumettre aux clauses vexatoires, onéreuses et inusitées sur notre place, stipulées dans les articles 4, 8 et 9 de la circulaire.

Quant aux fabricants en particulier, outre les motifs ci-dessus, de préférence ils feront part de leurs besoins à ceux qui, dévoués à leurs intérêts, ont toujours su leur donner toute satisfaction, et qu'ayant à choisir entre une affaire dont le simple examen leur coûtera au bas mot 60 centimes et dont les conditions de vente peuvent ne pas être de leur gré, et une autre qu'ils pourront étudier chez eux, à leur aise, exempts du contrôle sévère du « centimètre », entourés de tous les renseignements désirables et acheter avec toutes les facilités qui leur conviendront, ils n'hésiteront pas à donner la préférence à ce dernier mode d'opérer, dussent-ils grever leur achat d'une commission plus élevée que celle du bureau général de M. Mathon.

Agrez, etc.

Un groupe de négociants.

Roubaix, le 25 octobre 1875.

Faits divers

Un vol a été commis dans l'église de la Fresnaye (Ille-et-Vilaine), une des nuits de la semaine dernière.

En venant dire la messe du matin, un prêtre de la paroisse reconnu que le saint-eiboire avait disparu; il retrouva les hosties déposées et recouvertes sous la nappe de l'autel. On estime à 600 francs la valeur des objets dérobés.

Les voleurs se sont introduits par une fenêtre qui n'était pas suffisamment garnie de solides clôtures. Dans leur précipitation, sans doute, ils ont laissé intacte, dans la sacristie, une croix processionnelle d'une valeur de 1,800 francs.

La Gironde dit que les dégâts occasionnés dans le Bas-Médoc par la tempête du 13 octobre sont beaucoup plus considérables qu'on ne l'avait supposé tout d'abord.

La rupture des digues entre Saint-Vivien, Goulée et Richard, la submersion des vastes et immenses terrains situés sur les bords du fleuve, ont occasionné dans toute la contrée des pertes très-importantes.

Le Paris-Journal annonce qu'un accident est arrivé hier, vers trois heures, à M. Léon Chevreau, ancien préfet de l'Oise. Il était monté sur une échelle, dans l'appartement qu'il occupe, 6, rue de la Baume, quand un échelon vint à se rompre. La hauteur était d'environ deux mètres. M. Chevreau tomba et resta sans connaissance. Un médecin mandé en toute hâte déclara que M. Chevreau devait garder le lit pendant une quinzaine de jours.

La direction de l'Exposition internationale du Palais de l'Industrie vient de verser 10,000 fr. à la Société centrale des sauveteurs. Cette somme est destinée à l'achat d'un bateau de sauvetage.

Le Courrier de l'Arne-et-Garonne publie aujourd'hui les détails suivants sur l'arrestation du forçat qui avait réussi à s'évader:

« Les recherches commencées par la gendarmerie et la police à 5 heures du matin n'avaient amené aucun résultat appréciable, et vers 9 heures les agents de la force publique se séparaient pour aller prendre leurs repas, se donnant rendez-vous pour 11 heures à l'hospice, où ils devaient faire une battue générale. »

Pendant ce temps, le garde-champêtre Rousselière, qui a fait preuve dans cette circonstance d'un grand courage, revint à l'hospice et se fit donner par la sœur Mathilde toutes les indications nécessaires pour réaliser son projet.

Rousselière grimpe à l'aide d'une échelle dans les galetas dont l'étendue est immense, puisqu'il court circulairement sous les toits surtout la longueur de l'hospice.

Il s'avance à moitié courbé, tenant son revolver de la main droite et sa canne à lance et une bougie de la main gauche. A peine avait-il fait cinquante pas, qu'il aperçoit un homme qui traversait les galetas dans le rayon de lumière projeté par sa bougie; il se met à sa poursuite, mais l'habile coquin le laisse passer, et revenant sur ses pas, s'enfuit par le même chemin qu'avait suivi Rousselière et va se blottir sous un monceau

de fagots dans le cloaque et bientôt arrêté.

Tandis que le garde continuait ses recherches, il entendit les cris: « Le voilà! le voilà! C'était Narcisse, en effet, qui venait d'être découvert dans la chambre affectée au linge sale. Le gendarme Pasquier découvrit Narcisse, armé d'un grand outillage et d'une lime, menaçant de frapper le gendarme s'il approchait. »

Celui-ci, le revolver à la main, lui enjoignit de se rendre sans résistance et appela à son aide le brigadier Gadave, qui était dans une chambre voisine. Aux nouvelles sommations du brigadier, Narcisse, qui s'était élançé sur une traverse dominant la salle, ramassé sur lui-même, et prêt à bondir sur le premier qui s'approcherait de lui, répondit qu'il préférerait mourir d'un coup de feu plutôt que de se rendre.

Sans se laisser intimider par l'attitude menaçante de ce féroce, les deux agents de la force publique s'avancèrent résolument, et il y eut dans la foule qui encombra la chambre un mouvement d'effroi; on comprit qu'il allait se passer quelque chose de terrible.

Au même moment, un courageux citoyen, le sieur Costes, qui s'était hissé jusqu'à une petite fenêtre, située en arrière et au-dessus de l'endroit où se trouvait Narcisse, s'élança hardiment sur ce malfaiteur, le saisit par sa cravate d'une main, tandis que de l'autre il paralysait ses mouvements, et roule avec lui.

Le brigadier Gadave et le gendarme Pasquier le saisissent par les pieds, et en un instant Narcisse enchaîné, garotté, était mis dans l'impulsion de nuire. Toutefois, la résistance de Narcisse avait été désespérée, et sans la présence d'esprit du brigadier qui lui avait jeté sur la tête un drap de lit, il eût certainement fait usage de ses armes.

Placé sur une charrette et transféré à la prison, Narcisse n'a cessé de vociférer contre les gendarmes et contre la sœur Joséphine qu'il avait, paraît-il, formé le projet d'assassiner. »

On sait que le général Nansouty a établi un observatoire météorologique à la cime du Pic du Midi, où il a passé déjà une partie de l'hiver dernier et où il se propose de passer cet hiver tout entier.

La Petite Gazette de Bagnères-de-Bigorre publie sur cet observatoire les informations suivantes:

« De bonnes nouvelles que nous recevons aujourd'hui même du Pic du Midi vont nous permettre de renseigner et de rassurer ceux qui s'intéressent à la vie arctique que mènent en ce moment M. le général Nansouty et son personnel. »

L'hivernage de 1874, brusquement interrompu au plus fort de l'hiver et par un incident tout fortuit, a suggéré des précautions qui ont été largement prises pendant l'été qui vient de s'écouler; c'est donc sans la moindre crainte et sans souci que nos courageux hyperboréens abordent l'hiver actuel, qui promet d'être rigoureux.

Les dispositions prises viennent de subir, pendant cette dernière semaine, une épreuve victorieuse.

Une écranah protectrice laissée dehors le froid du jour (— 6° pendant la journée du 15 octobre), et le froid de la nuit (— 10°), pour ne présenter à son abri immédiat qu'un froid de plus 2° et de plus 7° dans la cuisine qui lui est contiguë. Le bureau de l'observatoire, avec très-peu de feu, possède une température de plus 10°; voilà pour l'intérieur. Mais pour l'extérieur, il n'en est pas de même: il y a, en ce moment, trop ou pas assez de neige, car pour accéder à l'observatoire, il y a 25 ou 30 mètres à franchir; or, il y a trop de neige pour passer commodément à la surface molle, en tout temps, jour et nuit et à toute heure (au moins cinq fois par jour) du bureau aux instruments, et il n'y en a pas assez pour pouvoir creuser dans la neige le tunnel de communication. Et puisque nos prisonniers ne peuvent entrer en liberté sans neige, ils en sont à désirer ardemment une épaisseur d'un mètre de plus (il y en a déjà 1 mètre 30). Avec cela, ils se déclareront satisfaits et parfaitement à l'abri.

Le voyage de l'empereur Guillaume en Italie rappelle une fort piquante anecdote au chroniqueur de la Revue illustrée des Deux-Mondes.

C'était en 1864. Guillaume I^{er}, qui n'était que roi de Prusse alors, voyageait incognito en Hongrie; aux environs de Treplitz, il rencontra un juge hongrois qui se promenait tranquillement sur la grand-route en fumant sa pipe de porcelaine.

Le roi apostrophale juge avec son sans-façon habituel.

— Qui es-tu, mon garçon?

— Juge au Comité, répondit le magistrat un peu surpris.

— Es-tu content de ton état?

— Sans doute.

— Allons, je t'en félicite.

Le roi s'éloignait, lorsque le juge le retint.

— Et toi, mon garçon, lui demanda-t-il, qui es-tu?

— Le souverain fit un haut-le-corps, puis croyant confondre son interlocuteur:

— Je suis le roi de Prusse.

Le Hongrois resta impassible.

— Es-tu content de ton état, continua-t-il.

— Sans doute, balbutia Guillaume, troublé de l'indifférence de son interlocuteur.

— All